

REVUE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOËLE	PARIS et les autres Départements
UN AN 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	UN AN. . . . 2 fr 50

ÉGROS DE LA SEMAINE

11 Décembre — Obsèques de M. Alphand

— Interpellation à la Chambre, au sujet de l'attitude des évêques à la suite des incidents de Rome. MM. Hubbard Déroulède et Paul de Cassagnac prennent une part active à la discussion qui, de très vive, devient des plus violentes.

12 Décembre — Double assassinat commis dans la commune de Bassillac près de Périgueux.

— Suite de la discussion de l'interpellation Hubbard, qui se termine par le vote d'un ordre du jour de confiance par 243 voix contre 223.

13 Décembre — Inauguration au cimetière du Père-Lachaise, à Paris, du monument funéraire de M. Jules Joffrin, ancien député de la Seine.

14 Décembre — Tempête très violente à Toulon.

— Suicide émouvant d'un garçon boucher de Ville-d'Avray, qui après une vaine tentative de vol chez ses patrons, essaye de se pendre, de s'asphyxier, et finalement se brûle la cervelle d'un coup de revolver

15 Décembre — Rupture des relations diplomatiques entre la France et la Bulgarie, par suite de l'expulsion d'un journaliste français.

— Séance publique annuelle de l'académie de médecine et distribution solennelle des prix.

16 Décembre — Vote du budget de 1892, par la Chambre des députés, à la majorité considérable de 378 voix contre 38.

— Naufrage, à six mille d'Ouessant du steamer anglais *Prince Soltykoff*, monté par dix-huit hommes d'équipage. L'équipage est noyé, à l'exception d'un seul homme qui, après avoir été ballotté par les flots pendant trente-deux heures, est recueilli par un bateau de pêcheurs.

17 Décembre — Commencement des débats, devant le jury de la Charente, de l'affaire Bouly de Lesdain, auteur de l'assassinat de M. Régis Delbœuf, au mois d'Avril dernier.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

C'est aujourd'hui dimanche que doit avoir lieu l'installation de M. l'abbé Congy, nommé curé-doyen de Dam-

martin en remplacement de M. l'abbé Bridou, devenu curé-archiprêtre de Ste-Croix, à Provins.

M. l'abbé Congy qui a rempli dignement pendant plusieurs années les délicates fonctions d'économiste de l'École St-Étienne de Meaux, est un homme d'un grand mérite qui se recommande également par son affabilité et la douceur de son caractère.

Il y a donc lieu d'espérer que le nouveau curé-doyen de Dammartin bénéficiera rapidement des sympathies que son honorable prédécesseur avait si bien conquises.

ROUVRES

Nous avons parlé ces jours derniers de la tentative de vol commise par un nommé Leguay Joseph Victor, manouvrier, âgé de 35 ans

Ce peu intéressant personnage vient d'être condamné à 2 mois de prison par le tribunal correctionnel de Meaux.

THIEUX

Le sieur Demeyer, Charles, âgé de 45 ans, a été poursuivi ainsi que sa fille Esther, âgée de 16 ans, pour recel de volailles qui auraient été prises par une personne inconnue, le 8 novembre dernier, dans la basse-cour de la dame Rigault, leur voisine.

La preuve n'ayant pu être faite que Demeyer père ait participé en quoique ce soit dans cette affaire il a été acquitté.

Quant à la jeune fille en la possession de laquelle on a retrouvé des plumes exactement semblables à celles qui recouvraient le corps des volailles, elle a été condamnée à 16 fr. d'amende.

MONTHYON

On lit dans l'Indépendant:

Un carrier de cette commune a été,

une des nuits dernières, en se rendant à son travail vers onze heures du soir, victime de son bon cœur. Il se dirigeait de Monthyon à la plâtrière de M. Poulain, pour surveiller la cuisson d'un four: depuis quelques instants instants il était suivi par un chien. Voyant que l'animal continuait à le suivre, le carrier lui donna un morceau de pain: l'animal, privé de nourriture probablement depuis plusieurs jours, se jeta si gloutonnement sur le pain qu'il mordit un des doigts du carrier, au point que celui-ci ne put continuer son travail. Sur le conseil du docteur Petit, de Saint-Soupplets, il s'est rendu hier à Paris pour se faire soigner à l'Institut Pasteur.

Il y a tout lieu d'espérer que cette morsure n'aura rien de grave.

VERSIGNY

Dans la nuit du 8 au 9 décembre dernier, un voleur s'est introduit pendant la nuit, dans la propriété de M. Raybois et a soustrait des instruments de travail qui se trouvaient renfermés dans un bâtiment donnant sur la rue.

Les chiens tenus en éveil par la présence du voleur, n'avaient cessé d'aboyer pendant quelque temps et Mademoiselle Raybois s'était contentée de leur imposer silence, sans penser à rechercher la cause de leur vacarme.

CLAYE-SOUILLY

Le 6 décembre dernier, un enfant de 4 ans, a été victime d'un accident dans les circonstances suivantes:

Le tambour de ville de Claye, faisait une annonce au milieu de la rue et comme toujours un rassemblement s'était formé autour de lui. Parmi les personnes présentes se trouvaient un certain nombre de jeunes enfants et l'un d'entre eux, nommé Delu, voyant

arriver une voiture derrière lui voulut se sauver sur le trottoir; mais il n'y parvint pas assez vite et une des roues du véhicule le heurta, le renversa à terre et lui passa sur le poignet de la main droite.

Relevé aussitôt, l'enfant a été transporté chez ses parents où il a reçu les soins du docteur David. Celui-ci a déclaré qu'il y avait une forte contusion, mais aucune fracture et que, sauf complications, la blessure n'était pas grave.

La voiture qui a renversé l'enfant appartient à M. Hamelin, cultivateur à Annet, qui s'est engagé à payer les frais nécessaires au rétablissement du blessé.

(Écho de la Brie)

— Par arrêté préfectoral pris sur la proposition de M. l'Inspecteur d'Académie, M. Charpagne, de Lagny, est nommé instituteur stagiaire à Claye-Souilly.

Mlle Jégou, élève de l'école normale, est déléguée provisoirement dans la même commune, pendant la durée du congé de Mlle Vieillard.

CHEVREVILLE

La femme Estelle Dorémus, âgée de 58 ans, manouvrière, demeurant à Cheville, était partie, le 11 décembre au matin, dans les champs pour y faire une salade de pissenlits; trois quarts d'heure après, son corps a été retrouvé sur le talus du chemin du tour de ville: elle était morte.

Son cadavre a été transporté chez le sieur Lecoq, avec lequel elle demeurait depuis vingt-cinq ans.

(Journal de Senlis)

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE

DE DAMMARTIN

Delahaye Jean Baptiste 33 ans, manouvrier à Saint-Mard. 5 fr. d'a-

mende et frais pour maraudage de fruits.

Hélin Auguste, 72 ans cultivateur à Juilly, passage sur terrain d'autrui, fonds enclavé: acquitté

Béthermain Honoré Adolphe, 60 ans cultivateur au Mesnil-Amelot, 1 fr. d'amende et frais pour passage sur terrain d'autrui.

Louis Gamache, 63 ans, à Villeneuve, condamné à 6 fr. d'amende et aux frais pour ivresse les 12 et 13 novembre dernier.

Jardin Emile, 18 ans, charretier chez son père à Annet, 1 fr. d'amende et frais pour abandon de voiture sans nécessité.

Fontamé Alfred, 18 ans, charretier chez M. Daverdin, cultivateur à la ferme de Gœlle (c^{te} de Montgé) condamné à 6 fr. d'amende et frais pour défaut de guides

FAITS DIVERS

COMMENT ON FAIT FORTUNE

Les inventions nouvelles publient une statistique intéressante qui prouve que, si les grands inventeurs sont assaillis de difficultés et profitent rarement de leurs inventions, au point de vue pécuniaire, les inventeurs des mille riens à bon marché font de rapides fortunes. En voici les preuves:

Celui qui a imaginé les roods de métal qu'on met aux talons des souliers pour les maintenir en bon état, en avait vendu, en 1887, au total pour 118 millions; avec un bénéfice de 6 millions!

Les brevets de la plume stylographique et de la plume à estamper en différentes couleurs rapportent annuellement un million. L'inventeur du patin à roulettes depuis l'exploitation de son



Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis

Notice :

CB :

17226
8940

SHAS



0 000000 089401

brevet a gagné plus de 5 millions. L'inventeur des crochets de cuivre pour les souliers est aujourd'hui huit fois millionnaire. Millionnaire aussi est l'inventeur de l'appareil à enfiler les aiguilles qui donne un revenu annuel de 50,000 fr. Millionnaire. L'inventeur de la balle à fil élastique. Les jouets, en général, rapportent beaucoup lorsque la vogue s'en mêle.

Quel dommage que le fil à couper le beurre soit déjà inventé !

UNE TRAGÉDIE

Une terrible tragédie vient d'avoir lieu dans un village du comté de Wiltelbourg (Angleterre).

Le fils d'un pauvre paysan, qui avait émigré en Amérique, était revenu après une absence de seize ans.

Il ne dit pas à ses parents qui il était, et il montra aux vieillards ses économies, six cents souverains d'or qu'il portait renfermés dans un sac.

Le père avait bien reconnu son fils, mais voulant ménager une surprise à sa femme, il ne lui fit pas part de sa découverte.

Celle-ci, excitée par la vue de l'or, se leva sans bruit pendant la nuit, coupa la gorge de son hôte et s'empara de son or, mais lorsqu'elle apprit le lendemain matin, de la bouche du père qu'elle avait assassiné son propre fils, elle tomba raide morte.

UNE RICHE TROUVAILLE

M. Marcel Sevat, âgé de seize ans et demi, employé chez M. Véron, mercier, 1, rue Caumartin, passait samedi soir, à quatre heures et demie, à l'angle de l'avenue de l'Opéra et de la rue des Petits-Champs quand il aperçut à terre un paquet enveloppé de papier gris et attaché avec de la ficelle rouge.

Il le ramassa, et, après l'avoir défait

le jeune Sevat aperçut, avec stupéfaction, une liasse de valeurs au porteur.

Le paquet renfermait quarante-trois actions et obligations représentant une somme de cent-quatre-vingt-trois mille sept cents francs.

L'honnête employé s'empressa d'aller aussitôt porter sa trouvaille au bureau de M. Guénin, commissaire de police du quartier de la Chaussée-d'Antin.

Ce magistrat félicita aussitôt le jeune homme sur son acte de probité.

Quelques instants après un homme d'un certain âge, anxieux et essaré, se présentait dans ce commissariat et demandait si l'on n'était pas venu déposer dans le bureau un paquet renfermant pour une somme importante de valeurs.

On répondit affirmativement et le vieillard se fit alors connaître pour M. Eugène Grômard, banquier à Beauvais.

On juge de la joie de ce financier quand on lui montra son paquet de valeurs qui aurait pu tomber entre les mains de malfaiteurs gens.

M. Grômard avait promis de récompenser généreusement le jeune Marcel Sevat, et c'était justice. Or, nous avons été péniblement surpris en apprenant que l'heureux banquier a manifesté sa reconnaissance en donnant à l'honnête employé, la somme de deux cents francs.

BIBLIOGRAPHIE

Le Cidre et le Poiré

L'intéressante Revue publiée sous ce titre, contient dans son numéro de décembre, paru il y a quelques jours, de nombreux articles dus à la plume de plusieurs sommités de la science horticole.

Ces notices qui intéressent au pre-

mier chef les cultivateurs de notre région, s'occupant de la culture des arbres fruitiers et de la fabrication du cidre, ont pour titre : Les engrais ; A Andouard. Du Poirier ; J. Picoré. Le Chaulage : de la Hayrie. Inspection des verges ; comté de Lorgeril. La Reine des pommes ; Charles Baltet. Industrie du Cidre ; Servin. Destruction des parasites animaux et végétaux J. Lignières. etc. etc.

Chaque numéro se compose de 52 pages, in-8° raisin. Le prix de l'abonnement de cette publication mensuelle est de 7 fr. pour Paris et les autres départements.

LE MARIAGE

USAGES ET COUTUMES AUXQUELS

IL A DONNÉ LIEU

(Suite)

Chez les Romains

Chez les Romains, le mariage était précédé des fiançailles ou accordailles, celui qui désirait prendre une fille en mariage, venait faire la demande aux parents, puis on dressait le contrat, qui contenait les conventions et les articles de mariage. Cet acte était scellé du cachet des parents des futurs époux,

L'époux envoyait à sa fiancée, comme gage de leur futur mariage un anneau qui, aux temps de Pline était de fer et sans chaton,

Il n'y avait pas d'abord d'âge fixé pour les fiançailles et elles pouvaient avoir lieu par les deux parties dès l'âge de sept ans, mais dans la suite l'empereur Auguste (l'an 10 ap. J.-C.) ordonna que le délai entre les accordailles et le mariage ne pourrait pas excéder deux ans et que par conséquent elles ne sauraient avoir lieu avant l'âge de dix ans, les femmes pouvant légitimement contracter mariage à douze,

Les accordailles une fois faites, on prenait jour pour le mariage. Ce choix avait une grande importance si l'on considère que le mois de mai était regardé comme funeste ainsi que les calendes, les nones et les ides de chaque mois. Les fêtes des Férales, au mois de février, les fêtes des Saliens : au commencement du mois de mars et celles des Lémuries ou Parentales, au mois de mai, étaient également reconnues funestes aux mariages. L'usage de consulter les augures à l'occasion d'un mariage était général et les jours de bon augure étaient particulièrement ceux qui suivaient les ides de juin. Dans la suite, lorsqu'on cessa d'avoir recours aux augures, l'usage se répandit d'employer des officiers appelés *auspices des noces*, dont la mission était de veiller au sort des nouveaux mariés.

La mariée était vêtue d'une robe longue et coiffée d'une couronne de marjolaine ou de verveine qu'elle avait cueillie elle-même. Un voile rouge feu appelé *flammeum* lui couvrait la tête et le visage. Une ceinture de laine de brebis et des souliers de cuir jaune complétaient la toilette nuptiale.

D'après un usage consacré, on feignait d'enlever la fille d'entre les bras de sa mère ou d'une parente proche pour la conduire au domicile de l'époux. Comme cette cérémonie avait toujours lieu le soir, on allumait les flambeaux de l'hymen qui était de bois d'épine blanche ou de pin et que portaient cinq jeunes gens précédant le cortège avec des joueurs de flûte.

Deux des parents de l'épouse la conduisaient par la main et on portait derrière elle une quenouille garnie de laine, avec un fuseau. Un jeune enfant portait une cassette où étaient ses bijoux et une corbeille couverte contenant sa toilette.

La porte de la maison du mari

était ornée de guirlandes de fleurs et de branches de verdure. L'épouse étant arrivée devant la porte, on lui demandait qui elle était, et elle répondait : *Caia*, par allusion à *Caia Cœcilia*, femme de Tarquin l'ancien, femme de beaucoup de mérite qui passait son temps à filer. D'autres prétendent que la nouvelle épouse répondait : *Ubi tu Caius, ego Caia*, c'est-à-dire « où vous serez le maître et le père de famille, je serai la maîtresse et la mère de famille. »

Après avoir fait cette réponse, l'épouse attachait des rubans de laine aux deux côtés de la porte de l'habitation et les enduisait de graisse de loup, puis elle sautait par-dessus le pas de la porte ou plutôt, elle était portée sous les bras par ceux qui la conduisaient, afin qu'elle ne touchât pas au seuil de la maison, ce qui aurait été d'un mauvais augure.

Après avoir pénétré dans le logis, on lui remettait les clefs pour lui indiquer qu'elle en devenait la maîtresse puis on la faisait s'asseoir sur une peau de brebis garnie de sa laine. L'époux lui présentait alors le feu et l'eau, puis, il la faisait entrer dans la salle où le festin était préparé.

A l'issue de ce repas, ordinairement très copieux, l'époux jetait des noix aux jeunes garçons de la noce et ceux-ci chantaient des chansons libres, permises en cette occasion.

Au moment où l'épouse pénétrait dans la chambre nuptiale, les parents arrachaient le flambeau des mains de celui des invités qui le portait pour éviter que ce flambeau servit à un mauvais usage, car suivant les croyances populaires de l'époque, si la femme le cachait sous le lit, ou si le mari le plaçait dans un tombeau, c'était un moyen de causer la mort de l'un ou de l'autre.

Pendant qu'on dressait le lit nuptial l'épouse était conduite dans un coin

de la chambre où se trouvaient les statues du dieu Priape et des diverses divinités qui présidaient à la cérémonie du mariage. D'honorables matrones qui n'avaient été mariées qu'une fois, étaient chargées du coucher de la mariée et l'époux détachait sa ceinture.

Le lendemain, le marié conviait parents et amis à un festin appelé *Repotia*; on lui faisait des présents et pour terminer dignement cette mémorable fête, le mari et la femme sacrifiaient aux dieux.

(à suivre) E. L.

A PROPOS DE SOURIS

Les gaseons ont un penchant particulier pour le métier de perruquier et c'est probablement pour cette raison que bon nombre de nos Figaros de campagne se plaisent à exploiter la crédulité de leurs clients naïfs, par leurs aventures extraordinaires et leurs récits invraisemblables.

Pour prouver que nos bons villageois n'en sont pas toujours dupes, nous citerons un exemple :

Dernièrement, un de ces raseurs faisait la barbe à un habitant d'un village voisin

— Eh bien ! mon vieux, lui dit-il que pensez-vous de la saison ?

— Ah ! répondit le brave paysan j'en dis que les souris font un tort considérable à nos récoltes et que si cela continue, il ne restera plus rien dans nos greniers.

— Comment donc, mon brave, mais vous ignorez donc que c'est pour vous une fortune d'avoir des souris et que vous pouvez les vendre facilement un franc pièce.

— Bah ! dit le paysan surpris, et qui donc les achète à ce prix-là ?

— Moi-même; vous pouvez m'en apporter autant que vous voudrez.

A quelques jours de là, le barbier

voit arriver le paysan avec un panier qui paraissait assez lourd.

— Me voilà ! j'ai attrapé trois cents souris et je vous les apporte au prix dont nous sommes convenus,

— C'est très bien, répondit le barbier mais êtes-vous bien sûr que ce soit des mâles ?

— Comment; ne m'avez-vous pas dit que vous me prendriez toutes les souris à raison d'un franc pièce ?

— Eh oui ! mon brave, mais j'ai dû vous dire aussi que les mâles pouvaient seuls faire mon affaire.

— Puisqu'il en est ainsi, dit enfin le paysan, d'un air presque satisfait, je préfère vous les donner rien et il ouvrit son panier, laissant échapper jusqu'au dernier rongeur.

On devine la tête du barbier.

Les Sautriaux de Verberie

Parmi les jeux singuliers qui existaient autrefois dans le Valois, on peut citer le *jeu des tombereaux* de Verberie, qu'on nomma plus tard *sautriaux*. — « Ces tombereaux étaient (suivant l'auteur des *Antiquités des Villes*), de petits galants qui se laissaient rouler du haut en bas d'une colline, pour amuser les passants. » — Ce jeu était en honneur au temps de Charles VI. — L'adresse du *sautriau* consistait à entrelacer sa tête, ses bras et ses jambes, de façon à ce que son corps eut la forme d'une boule; il se précipitait ainsi du haut de la montagne, et arrivé au bas se redressait sur ses pieds; quelquefois le jeu se faisait à deux personnes: les deux *sautriaux* se plaçaient chacun la tête entre les jambes de l'autre, entrelaçaient leurs bras et faisaient ainsi la boule. — Plusieurs auteurs racontent, qu'avant le règne de Henri IV, des troupes de *sautriaux* se formèrent en divers lieux de la France, à l'imitation de ceux de

Verberie, et que ces derniers envoyèrent des élèves jusqu'en Provence.

A. H.

DIX COMMANDEMENTS

Recommandé aux méditations des ménagères :

Dans la maison n'enfermeras
Tes enfants seuls aucunement.

Allumettes ne laisseras
Traîner partout imprudemment.

D'un bon grillage entoureras
Foyer qu'approche ton enfant,

Eau bouillante ne laisseras
Dans son chemin un seul instant.

Lampe à pétrole n'empliras
Sans bien l'éteindre auparavant.

Jamais ton feu n'allumeras
Par ce pétrole follement.

Ta citerne ne quitteras
Sans la fermer soigneusement.

Dans le cuivre ne laisseras
Refroidir aucun aliment.

Dans le zinc tu ne placeras
Fruits au vinaigre inconsciemment,

Poisons toujours enfermeras
Pour éviter triste accident.

Le baron de Rapineau cause avec son curé.

— Oh ! monsieur le curé, vous ne pouvez donc pas faire en sorte que je puisse emporter mon or et mon argent ?

— Non répond en souriant le prêtre, votre monnaie, à l'endroit où vous allez risquerait trop de fondre !

Une mère presse sa fille à épouser un homme riche qui n'est pas beau.

La demoiselle préfère un jeune homme qui n'a pas le sou, mais qui est beau garçon.

— Ma chère enfant la beauté passe,

— Oui, répond la petite, mais la laideur reste.

LIBRAIRIE
PAPETERIE—RELIURE
IMPRIMERIE
Encadrement, Photographie

E. LEMARIÉ
à **DAMMARTIN, (S-&-M)**

CARTES DE VISITES

(DITES A LA MINUTE)

Sur carte bristol

Grandeur N° 0 le cent.	1	»
» » 1 »	1	25
» » 1 bis »	1	50
» » 2 »	1	75
» « 3 »	2	»
» » 4 »	2	25

Sur carte ivoire

Impression soignée

Grandeur N° 0 le cent.	1	»
» » 1 »	1	75
» » 1 bis »	2	»
» » 2 »	2	25
» » 3 »	2	50
» » 4 »	2	75

CETTE SORTE EST LIVRÉE EN BOITE

La bordure varie de 75 cent. à 1 fr
par cent de cartes, suivant la largeur



L. ÉTHIS

HORLOGER, BIJOUTIER
à **DAMMARTIN, (S-&-M).**

Rue Ganneval
à l'angle de la rue Notre-Dame

Montres en or et argent — Pendules
et Bijoux — Orfèvrerie — Dorure et ré-
argenture.

Pièces de précision — Remontage
de pendules à l'année.

Réparations garanties

PRIX MODÉRÉS

La maison se recommande pour les
soins apportés aux pièces qui lui sont
confiées.

Achat d'Or et d'Argent

On peut aussi s'adresser à Saint-Marc chez
Madame Veuve Ethis

CHAUX NON HYDRATÉE
A VENDRE
à la Sucrerie de Mitry-Mory

LIBRAIRIE E. LEMARIÉ, A DAMMARTIN

ÉCOLE DU MUSICIEN

Nouvelles Méthodes pratiques de *Vio-
lon, Flûte, Guitare, Accordéon, Mando-
line, Cornet à piston, Alto, Baryton,
Basse, Contrebasse.*

Ces Méthodes qui sont l'œuvre d'ar-
tiste de talent, appartenant à l'acadé-
mie nationale de musique, se recom-
mandent aux professeurs soucieux de
faire de bons élèves.

Prix de chaque Méthode format
grand in-8 1 fr. 25

Méthodes de Piano et d'harmonium.
Méthodes complètes pour tous les
instruments à cordes, à anches et à
pistons.

Musique de chant, de piano et d'or-
chestres.

Chansonnettes, format guitare, de
tous les éditeurs. *Fortes remises*

Grande Teinturerie de Lagny
Usine à vapeur

Anc. maison TOURNAIRE

TH. ALLAIRE, SUCC^R

— 80 succursales —

Teintures — Nettoyages — Impression
Moirages — Apprêts
Frisage & Teinture de plumes — Nettoyage
et Teinture de Gants

*M. Allaire prévient sa nombreuse clien-
tèle que sa succursale est transférée de chez
M. VIENNE chez Mme Vve RÉVILLION
115, Grande rue.*

— Livraison des travaux tous les
Mardis de chaque quinzaine.

Le Directeur-Gérant : **E. LEMARIÉ**

Dammartin Imp. E. Lemarié.